

#### ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

## GROUPE REGIONAL AFI DE PLANIFICATION ET DE MISE EN OUVRE TREIZIEME REUNION (APIRG/13)

(Sal, Cap Vert, 25-29 juin 2001)

# Point 7.1: Relations avec d'autres groupes, les régions adjacentes et les activités menées à l'échelle mondiale

(Note présentée par le Secrétariat)

## **SOMMAIRE**

La présente note met en exergue les relations entretenues par les bureau régionaux avec d'autres groupes et régions adjacentes et donne des informations sur les activités menées à l'échelle mondiale depuis la 12<sup>ème</sup> réunion d'APIRG.

La suite à donner par la 13<sup>ème</sup> réunion d'APIRG est indiquée au paragraphe 6.

#### 1. Introduction

1.1 Il convient de noter qu'après la réunion régionale de navigation aérienne AFI/7 et la 12ème réunion du groupe APIRG tenue à Tunis du 21 au 25 juin 1999, tous les bureaux régionaux se sont employés à mettre en œuvre les diverses conclusions/recommandations formulées par cette dernière réunion. Une intense consultation/coordination a eu lieu avec les régions adjacentes au cours de cette période, en particulier pour ce qui est de la mise en œuvre des systèmes CNS/ATM. Voici la synthèse des activités entreprises :

#### 2. Réunion d'interface AFI/EUR

Une réunion informelle d'interface AFI/EUR a été organisée en coordination avec le Bureau de l'OACI pour l'Europe et l'Atlantique Nord à Paris du 14 au 16 février 2001. Voici les questions qui ont été examinées :

- Mise en œuvre des systèmes CNS/ATM au niveau des routes aériennes AR/7 (routes côtière Nord AFI et routes d'interface AFI/EUR);
- Harmonisation des plans de navigation aérienne AFI/EUR ;
- Mise en œuvre du réseau d'acheminement hadj des Etats du Maghreb
- Mise en œuvre du RVSM
- Mise en œuvre de ACAS II
- Suivi de la Conclusion 5/9 de la réunion régionale AFI/7 et
- Mise en œuvre des routes RNAV.

#### **APIRG/13-WP/15**

## 3. Amélioration du système de navigation aérienne de l'Atlantique sud

- 3.1 Pour donner suite à la Recommandation 5/11 de la réunion régionale de navigation aérienne AFI/7, des réunions informelles se sont tenues en coordination avec les Bureaux de Paris et de Nairobi. Voici les évolutions importantes observées au niveau de la région :
  - Introduction d'un nouveau réseau de routes dans un environnement de séparation latérale RNP10/50 ;
  - Mise en œuvre du RVSM;
  - Harmonisation des plans CNS/ATM des régions AFI et SAM, y compris les réseaux de routes aériennes ;
  - Et mise en œuvre des réseaux VSAT ;
  - Elaboration du projet d'amendement aux procédures complémentaires régionales dans le cadre du plan d'urgence (Doc 7030) n° de série WACAF 500/1 AFI/RAC);
  - Elaboration de la proposition d'amendement aux procédures complémentaires régionales (Doc 7030) concernant la mise en œuvre de minima de séparation longitudinale et latérale de 50 NM fondée sur la RNP10 (n° de série WACAF S00/2 – AFI/RAC);
  - Elaboration d'une proposition d'amendement aux procédures complémentaires régionales (Doc 7030) s'agissant de la mise en œuvre du RVSM au niveau du couloir EUR/SAM (n° de série WACAF S00/3 AFI/SAM/RAC).
- 3.2 Les informations détaillées sur les conclusions de la 9<sup>ème</sup> réunion informelle de coordination SAT sont données dans la note de travail WP/17 de la 13<sup>ème</sup> réunion d'APIRG.

## 4. Réunion d'interface région AFI/MID

- 4.1 Une réunion informelle d'interface AFI/MID sur les domaines ATM/SAR/CNS/AIS a été organisée les 27 et 28 novembre 2000 en coordination avec le Bureau de l'OACI du Moyen-Orient à laquelle ont pris part la Libye, le Soudan, le Niger, le Tchad, l'ASECNA et l'IATA. Au cours de cette réunion les questions suivantes ont été examinées :
  - Mise en œuvre des systèmes CNS/ATM au niveau des routes aériennes AR7 Nord AFI et AR9 routes interface trans-sahéliennes en se fondant sur les principes directeurs énoncés dans le plan AFI de mise en œuvre des systèmes CNS/ATM (Doc 003).
  - Harmonisation des plans de navigation aérienne AFI et MID;
  - Suivi des conclusions de la réunion régionale AFI/7 ;
  - Mise en œuvre des routes RNAV;
  - Mise en œuvre du réseau d'acheminement hadi des Etats du Maghreb ;
  - Harmonisation des plans CNS/ATM des régions AFI/MID, y compris le réseau de routes aériennes ; et mise en œuvre des réseaux VSAT.

# 4.2 Réunion sur la mise en œuvre de la FIR ASMARA (Caire, 18-19 septembre 2000)

4.2.1 Suite à la directive du Président du Conseil de l'OACI, la réunion sur la mise en œuvre de la FIR Asmara s'est tenue au Caire, du 18 au 19 septembre 2000. Le Président était représenté par le Directeur adjoint du Bureau de la navigation aérienne, tandis que le représentant du Bureau de l'OACI de Nairobi était le Directeur régional et l'Expert régional ATM. Ont également pris -part à cette rencontre : l'Erythrée, l'Ethiopie, l'Arabie Saoudite, le Yémen, l'IATA et l'IFALPA. L'Ethiopie a soutenu que la FIR Asmara n'était pas créée en dépit du fait que le Conseil a approuvé sa création le 8 mars 2000. L'Erythrée a publié un NOTAM sur la création de la FIR Asmara tandis que l'Ethiopie a publié un autre NOTAM indiquant que la FIR Asmara n'est pas née officiellement. D'ordre du Président du Conseil, les Directeurs régionaux de l'OACI du Caire et de Nairobi devaient effectuer une mission de suivi en Erythrée et en Ethiopie . Jusqu'à ce jour, cette mission n'a pas eu lieu en raison de la situation qui y prévaut.

## 5. Interface région AFI et ASIE/PAC

- 5.1 Mise en œuvre des systèmes CNS/ATM
- 5.1.1 Lors de la seconde réunion du Sous-groupe de mise en œuvre des systèmes CNS/ATM tenue à Nairobi du 21 novembre 2000 pour la route aérienne 10, à savoir la zone Océan indien ou d'interface AFI/ASIE/PACIFIQUE, il a été décidé d'étendre IORRA afin de gérer le trafic de Johannesburg à Singapour. Il est prévu de mettre le RVSM en œuvre dans cette zone en mars 2002.

## 6. Suite à donner par APIRG

6.1 La 13<sup>ème</sup> réunion d'APIRG est invitée à prendre acte des initiatives énumérées ci-dessus du fait que ce sont des questions qui appellent des actions soigneusement coordonnées ou une mise en œuvre coordonnée simultanément et ce, à l'échelle régionale.